Image not found or type unknown

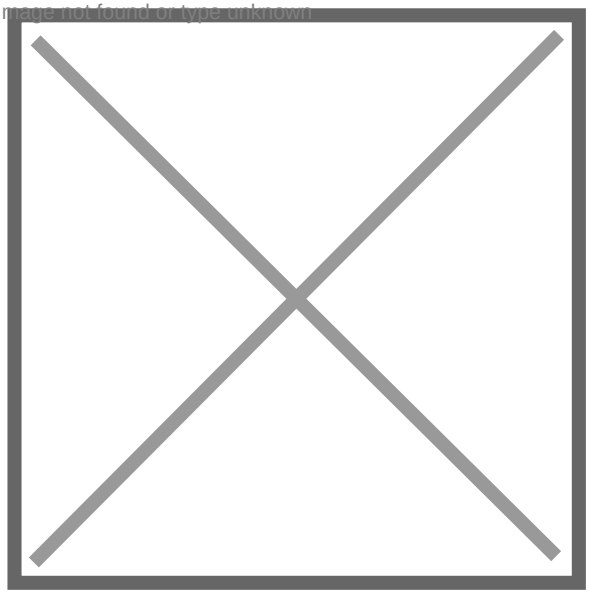

Héritière mineure / actif déficitaire

Par **nuitblanche**, le **16/05/2011** à **18:37**

Bonjour,

Je suis la maman d'une petite fille de 5 ans dont le papa est décédé récemment. Nous vivions en couple, non marié et heureux.
Entant que concubine je n'ai le droit à rien, mais ma fille se retrouve avec une dette de 6500 euros d'impôt sur les revenus 2010 de son papa à régler avant septembre 2011.

Si elle renonce à son droit de succession, sachant que son papa ne possédait rien (quelques guitares et ordinateurs...) qu'elle est exactement la procédure ?

Est-ce qu'un notaire va venir chez nous et faire l'inventaire des objets de son papa?

Et aussi est-ce qu'elle reste héritière de ses grands parents paternels ?

Si j'avais pu honorer cette dette à sa place je l'aurai fait, mais je suis en profession libérale et avec actuellement très peu de trésorie...

merci de m'aider.

Par **mimi493**, le **16/05/2011** à **20:10**

Il faut saisir le juge des tutelles (obligatoire) pour qu'il donne son accord à la renonciation de succession
Il faut faire faire un inventaire des biens du père (évidemment, ce qui est chez vous est à

vous, sauf ce qui est à lui ... elle sera surement contente d'avoir la guitare de son père, un jour).

Elle reste héritière réservataire de ses grands-parents pour la part de son père.

Par **nuitblanche**, le **16/05/2011** à **20:43**

merci infiniment pour votre réponse!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés